



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 19 décembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	13/12/2012
Affichage	13/12/2012

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**THEME : D.S.P. 2**

**OBJET : CINEMA VAUBAN :  
APPROBATION RAPPORT  
EXERCICE 2011.**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à FABRE Mireille.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
ROUBAUD Sabin pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin.

**Secrétaire de Séance :** CODURI Laetitia.



Rapporteur : Gérard FROMM.

- Le cinéma « Le Vauban » appartenant à la commune est géré sous la forme d'une Délégation de Service Public.

La convention de Délégation de Service Public a été renouvelée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée de 5 ans (Délibération n°2010-303 du conseil municipal du 24 septembre 2010) avec la SARL CINE 05 représentée par Monsieur Louis AUROUZE.

- Le cinéma « Le Vauban » propose exclusivement une programmation propre à assurer le caractère grand public de la salle dudit cinéma en tenant compte des avants premières et sorties nationales d'œuvres grand public.

Le délégataire participe aux actions en faveur de la formation des jeunes à l'image. Il participe également aux opérations nationales de promotion du cinéma, notamment « la fête du cinéma » et le « printemps du cinéma ».

Le nombre de séances par jour est fixé à deux : ce chiffre constitue un minimum.

Le délégataire supporte les charges de fluides (eau, chauffage, électricité). Les frais de chauffage pris en charge par le délégataire ne pourront dépasser la somme de 5 000,00 euros par an.

Les frais relatifs à l'exploitation et aux réparations courantes sont intégralement supportés par le délégataire.

- Le tarif normal est de 7 euros, le tarif réduit est de 5 euros (jeunes < 14 ans, les chômeurs, les familles nombreuses, les personnes > 60 ans).
- Par délibérations n°2010-402 du 16 décembre 2010 et n°2011-231 du 11 juillet 2011, le conseil municipal a approuvé un programme d'investissement dans le cadre de la modernisation des installations du cinéma Vauban pour un montant total de 212 929,40 € HT, la salle de cinéma a été entièrement rénovée et elle dispose désormais du matériel numérique.
- Une séance gratuite a été offerte par le délégataire à l'occasion de l'organisation de la coupe du monde d'escalade 2012.
- Le délégataire s'est efforcé d'améliorer la programmation tout au long de l'année.
- Pour la première fois depuis 2007 dans la gestion de la salle Vauban, le délégataire dégage un résultat positif suite à une fréquentation en forte hausse.
- Selon l'article 5.1.1 du contrat de Délégation de Service Public, le délégataire versera à la commune une redevance égale à 2,5% lorsque le chiffre d'affaires hors TVA et hors TSA est compris entre 175 000,00 euros et 225 000,00 euros.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 21 novembre 2012 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exercice 2011.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 26 DEC. 2012  
PUBLIÉ LE 26 DEC. 2012  
NOTIFIÉ LE 27 DEC. 2012

Le Maire  
Gérard FROMM



**ANNEE COMPTABLE  
CINEMA VAUBAN BRIANCON 2011/2012**

SEMAINE N°	RECETTE ENTREES	SEMAINE N°	RECETTE ENTREES
		<b>REPORT 137 932,20 €</b>	
27 (1er juillet ->)	2 799,00 €	0	1 138,50 €
28	2 997,00 €	1	2 207,90 €
29	14 134,50 €	2	2 341,00 €
30	3 977,50 €	3	2 378,00 €
31	6 113,50 €	4	1 869,50 €
32	4 981,00 €	5	3 644,50 €
33	4 226,00 €	6	3 241,50 €
34	3 753,00 €	7	2 983,00 €
35	2 430,50 €	8	4 928,50 €
36	3 083,50 €	9	5 650,00 €
37	1 151,50 €	10	2 598,00 €
38	3 327,50 €	11	3 605,50 €
39	1 801,50 €	12	2 964,50 €
40	1 688,50 €	13	2 342,50 €
41	1 971,70 €	14	7 918,90 €
42	1 315,00 €	15	5 668,00 €
43	2 849,00 €	16	2 894,00 €
44	11 498,00 €	17	6 646,00 €
45	5 321,50 €	18	3 126,50 €
46	4 218,50 €	19	2 105,50 €
47	15 585,50 €	20	3 920,00 €
48	8 624,50 €	21	4 623,00 €
49	9 396,50 €	22	3 131,50 €
50	6 311,00 €	23	4 593,00 €
51	4 460,50 €	24	2 753,00 €
52	5 562,00 €	25	3 008,50 €
53	4 354,00 €	26 (-> 30 juin)	3 691,50 €
<b>Sous total</b>	<b>137 932,20 €</b>	<b>TOTAL GENERAL 233 904,50 €</b>	



TVA 5,5% jusqu'au 31/12/2011 sur 137 932,20 €  
TVA 7% depuis le 01/01/2012 sur 95 972,30 €  
**TOTAL TVA**  
TSA 10,72% sur 233 904,50 €

7 190,78 €  
6 278,56 €  
**13 469,34 €**  
22 646,32 €

**CHIFFRE D'AFFAIRES hors TVA et hors TSA**

**197 788,84 €**